

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Questions du public :

- 1) sur la permanence de la bibliothèque notamment le samedi car il n'y a plus que 3 bénévoles (2 élus l'assuraient précédemment) : réponse que ce point sera évoqué rapidement en commission
 - 2) sur le dossier de la gendarmerie, les projets médiathèque, stade et friches, demande sur les modalités et le calendrier :
 - sur la médiathèque : il a été signé la maîtrise d'œuvre le lendemain des élections pour 500 000 euros avec clause de dédit de 214 000 euros si la mairie fait marche arrière, le projet devrait donc être poursuivi mais peut être aménagé
 - sur le stade : études en cours (en 1 ou 2 tranches ?), étude sur la revente du terrain (10000 m²) de l'ancien stade pour participer au financement du nouveau stade ; la région a octroyé 50 000 euros de plus de subventions
- =>pour ces deux dossiers les commissions travaillent sur l'emplacement, la taille etc...
- sur la gendarmerie : lettre du ministère de mai 2013 affirmait que les conditions financières du dossier de la gendarmerie de Veynes n'étaient pas équitables : le maire a rencontré le préfet et fait une demande de re-négociation de ce dossier...en cours....
- 3) question sur position de la commune sur l'accord TAFTA : selon le maire il faut attendre que l'accord soit définitivement négocié pour se prononcer....
- =>FG rebondit en informant le conseil qu'il va proposer une motion en ce sens pour le prochain conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

- 1) Navette plan d'eau/marché le jeudi du 10 juillet au 28 août : USV Foot met à disposition son minibus gracieusement (prise en charge carburant et assurance uniquement), conduit par un agent recruté à cet effet et gratuit pour les utilisateurs.
=> C. NIVOU explique que des conditions strictes sont appliquées en contre partie de subventions régionales (accordée pour USV Foot pour achat de son minibus) notamment sur le prêt ou la location dudit matériel.
M. MOREAU répond que c'est temporaire et exceptionnel pour voir si le dispositif fonctionne à moindre coût.
=>Notre avis (FG) : il semble que si la région interdit la mutualisation des moyens entre associations ou collectivités publiques quand elle attribue une subvention pour un équipement, c'est un peu dommage, cela revient à subventionner le même matériel autant de fois qu'il y a d'associations ? ce qui est peu cohérent...
VOTE : 3 CONTRE (PS)
- 2) Occupation domaine public société « FESTIBULLE » propose animation sur la plan d'eau payante (ballon sur l'eau) : occupation du 08 mai au 30 juin pour 216 euros, si poursuite loyer à 120 euros par mois
=>FG demande de précision sur le statut de cette structure : association ou entreprise privée ? Ce n'est pas une association

VOTE : UNANIMITE

- 3) Tarif cinéma « Variétés » : le tarif « scolaire et accompagnés » a été fixé à 2,40 euros ; or le tarif national est de 2,50 euros, donc il convient de s'aligner notamment afin que le Conseil Général rembourse sa participation au dispositif ciné-collège (sinon le CG refuse au prétexte d'un tarif pas conforme). Décision rétroactive pour le collège au cinéma (novembre 2013 et à partir du 1er juin 2014 pour les autres).

VOTE : UNANIMITE

- 4) Subvention école Saint Marcellin : dans le cadre d'une sortie scolaire l'école prend le train mais la SNCF n'accepte pas les mandats publics, donc on verse la subvention à l'école pour acquisition des billets de train : 150 euros déduite de l'enveloppe du transport collectif.

VOTE : UNANIMITE

- 5) Opérations toiture/façades : deux subventions attribuées pour 779 € et 1850 €

VOTE : UNANIMITE

- 6) Dispositif de sécurité Saint Marcellin : nécessité de sécuriser les entrées hautes du hameau sur la RD 994B (glissière de sécurité et parapet) ; coût des travaux 40 040 €HT. Demande aide financière au Conseil Général au titre du programme « amendes de police »

=>C. NIVOU : dossier a pris 1 an de retard car préparé par la maison technique du département mais retoqué par le CG ensuite car non conforme.....

VOTE : UNANIMITE

- 7) Adhésion I.T 05 : agence technique départementale accompagnant les collectivités pour tous les sujets (eau, assainissement, travaux, juridique, assurances classement culturel, voirie etc...) : adhésion actuelle de la mairie pour 2 360 euros pour l'accompagnement eau et assainissement ; il est proposé pour 1 454 euros de plus d'adhérer pour bénéficier de l'ensemble des prestations (il n'y a qu'une adhésion, les prestations ne sont pas facturées)

=>C. NIVOU : s'étonne que le maire considère que le personnel municipal n'aient pas les compétences requises ce à quoi il est répondu que non mais que c'est un appui supplémentaire.

=>FG : *considère effectivement que les personnels municipaux doivent être formés et qu'on doit s'appuyer sur eux et espère que cette adhésion va permettre de diminuer les coûts de recours à des cabinets extérieurs privés et réaliser ainsi des économies.*

VOTE : 3 CONTRE (PS)

- 8) Annulation convention avec EDF EN sur la pose provisoire (2 ans) du mât de mesures éoliennes sur les Eygaux : le maire considère que l'installation d'un parc éolien dans cette zone nuirait à l'environnement du plan d'eau donc ne veut pas entrer dans cette démarche. De plus Aspres ferait marche arrière sur ce dossier. Un conseiller estime qu'il n'y a pas assez de vent, une conseillère estime qu'on a le temps d'y réfléchir.

=>C. NIVOU : cette mesure environnementale est importante et elle aurait mérité un vrai et large débat public, on ne connaîtra la mesure du vent que lorsqu'on l'aura faite

=>FG : cette décision est fortement dommageable : cette installation provisoire n'emportait aucune obligation de finaliser une démarche d'installation d'éoliennes mais permettait de prendre des mesures ; le mât n'aurait pas causé plus de nuisance que des antennes relais téléphonie mobile, et peut être est il préférable d'avoir un champ d'éoliennes dans le paysage mais peu nocif plutôt que des lignes haute tension, des installations polluantes, etc... attendre encore malgré le retard important de la France dans les énergies renouvelables nous semble irréaliste. Et si Aspres fait son champ d'éoliennes, il impactera la vue autour du plan d'eau quand même et nous n'aurons aucun profit à en tirer puisque nous serons hors du dispositif.

VOTE : 5 CONTRE (PS et FG)

9) Remise gracieuse de pénalités fiscales : pour 35 € et 12€

=>F.G : y a t-il obligation de nommer les personnes dans les délibérations ? (stigmatisation)

VOTE : UNANIMITE

10) Prescription de la révision du PLU : volonté du maire d'ouvrir à l'urbanisation (les terrains coté Boutariq et du Plat sont saturés) y compris en basculant du terrain agricole en urbanisable s'il était besoin ; nécessité également de se mettre en conformité avec la loi Grenelle 2 sur l'évaluation environnementale.

=>C. NIVOU : en préambule, rappel sur les 3 élus actuels propriétaires terriens sur Veynes et donc prudence à adopter sur ce dossier. Révision du PLU est une procédure très longue et complexe alors que simple modification est beaucoup plus rapide et semble suffire actuellement ; les terres agricoles sont protégées, la Zone du Plat n'est pas saturée, le départ du stade dégagera 10000 m², de plus la Com-Com a des terrains en entrée de ville coté est ; par ailleurs il convient de finaliser d'abord les discussions autour de l'assouplissement du PPRN (notamment autour du plan d'eau pour permettre le développement de l'activité touristique) car notre PPRN est très draconien.

Le maire répond que rien n'est impossible même ce qui est compliqué.

=>FG : sans rentrer dans le débat technique, étonnement sur cette proposition qui va dans le sens d'un étirement en « chewing gum » de Veynes coté Est et ouest alors même que cela ne facilite pas les déplacements sécurisés et piétonniers et va à l'encontre de la densification autour du centre de Veynes ; que par ailleurs, il devrait y avoir suffisamment de terrains dans le PLU actuel autour du centre ville à urbaniser encore et déjà en zone ad hoc ; et qu'enfin, faire basculer du terrain agricole en terrain urbanisable est un choix politique contestable, que le notre porte sur une volonté forte de dire que les terrains agricoles restent agricoles sans tentative de les récupérer à une autre fin et en prônant une politique volontariste forte vers l'agriculture.

VOTE : 5 CONTRE (PS et FG)

11) Subventions aux associations : vote des subventions aux associations culturelles, sportives et diverses.

=>C. NIVOU : comment se fait-il que la subvention pour la Passerelle ne soit pas encore votée alors que leurs spectacles ont été présentés (le dernier ce vendredi). M. Moreau les a rencontré, pas de souci pour ce versement ni sur la poursuite de la collaboration dans le futur.

=>FG : s'interroge sur les montants portés sur le tableau qui ne correspondent pas forcément à ce qui avait été décidé en commission, sur le fait que des subventions apparaissent et non évoquées en commission ; nous insistons également sur l'importance des attributions précoces (et à la hauteur) à accorder aux associations qui ont des salariés et un investissement conséquent sur le territoire et envers la population en ne retardant pas les attributions pour motif de manque de pièces souvent mineures au dossier. Des corrections sont apportées sur le tableau présenté.

VOTE : UNANIMITE

- 12) Création de postes de saisonniers : poste de maître nageur à la piscine du 02 juin au 31 août avec possibilité de prorogation si les établissements scolaires sont demandeurs (la question leur a été posée pour septembre).

Poste d'agent de sécurité publique du 1er juin au 31 août (pour voirie, stationnement, emplacement camping cars).

Poste de conducteur du minibus le jeudi matin du 10 juillet au 31 août.

VOTE : UNANIMITE

- 13) Voirie : une enveloppe de 200 000 euros a été votée par le précédent conseil, mais les travaux se monteront à 180 000 euros avec plus de travaux que prévus (renégociation des montants des marchés de travaux). Il s'agit de Chemin Saint Marcellin, Rue Surville (8 515 €), accès aux Eygaux (95 000€), allée Jean Jacques Rousseau du cimetière à la digue (50 000€) avec parking devant le cimetière.

Information sur la fin des travaux avenue des Martyrs en fin de semaine prochaine ; pour avenue Picasso, tout va être refait à partir de début septembre et il y a une réflexion sur l'agrandissement du trottoir pour permettre passage handicapé et mettre des arbres pour ombrager le cheminement.

VOTE : UNANIMITE

- 14) Questions diverses :

=>C. NIVOU : demande sur l'acquisition de la maison Maurel à côté des écoles (177 000 euros), sur le dossier d'optimisation de l'éclairage public, ainsi que sur la mise en place des commissions extra municipales.

Sur la maison Maurel : la réflexion se poursuit pour un aménagement cohérent des infrastructures (cantine, activités périscolaires etc...) pour ne pas faire du coup par coup

Sur l'éclairage public : le dossier n'est pas abandonné

Sur les commissions : elles vont se mettre en place pour des dossiers spécifiques mais également de façon permanente. Mise en place également des comités de quartiers.

- 15) Une dernière information est donnée sur un dossier de jumelage avec la Grande Bretagne, sur la réanimation de l'ACTIV et du Comité des Fêtes : certes selon Mme NIVOU ce n'est pas à la mairie de s'en occuper mais relève des acteurs civils, mais M Moreau estime qu'il peut soutenir et favoriser par sa démarche la création ou la reprise de ces structures pour en faire des partenaires de la municipalité.

FIN DU CONSEIL